

Justificatif généré le 29/07/2024

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 29/07/2024

Département : Seine-Saint-Denis (93)

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19301572941786-2023J00151_2024-07-11

N° d'annonce : 19301572941786-2023J00151_2024-07-11

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER

JUGEMENT EN DATE DU 11 JUILLET 2024

TRC

Siège social : 79 Rue Râteau, 93120 la Courneuve

883635393 R.C.S. Paris

Activité : travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

Greffé du tribunal de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Omer CAGLAR pour une durée de 4 ans.